

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01337 Numéro SIREN : 851 678 383 Nom ou dénomination : A TAVOLAA

Ce dépôt a été enregistré le 24/10/2022 sous le numéro de dépôt 14257

14257

Liasse 22 IS RS

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2022

Désignation de l'entreprise A TAVOLAA

Adresse de l'entreprise 25 AVENUE DES CAPUCINES 77340 PONTAULT-COMBAULT Néant ☐ *

SIRET 8 5 1 6 7 8 3 8 3 0 0 0 1 5

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Exercice N clos le 13 11 03 20 12 2	
						Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010		012			
	Immobilisations corporelles *	014		016			
	Immobilisations financières * (1)	028	37 736	030	23 120		14 616
	Total I (5)	040		042			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	044	37 736	048	23 120		14 616
	Marchandises *	050		052			
	Avances et acomptes versés sur commandes	060	14 216	062			14 216
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	064	2 000	066			2 000
		068		070			
	Valeurs mobilières de placement	072	6 810	074			6 810
	Disponibilités	080		082			
	Charges constatées d'avance *	084	37 691	086			37 691
		092		094			
	Total II	096		098			
	Total général (I + II)	110	98 453	112	23 120		60 717
PASSIF						75 333	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					Exercice N 1	
	Écarts de réévaluation					120	1 000
	Réserve légale					124	
	Réserves réglementées *					126	100
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)					130	
	Report à nouveau					131	
	Résultat de l'exercice					132	
	Provisions réglementées					134	11 201
						136	(0)
						140	
	Provisions pour risques et charges					Total I	142
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					Total II	154
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					156	13 803
	Fournisseurs et comptes rattachés *					164	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)					166	18 215
	Produits constatés d'avance					169	28 577
						172	31 014
						174	
	Total III					176	63 032
	Total général (I + II + III)					180	75 333
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	6 932	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	8 072	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A TAVOLAA

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Néant ☐

Exercice N clos le
13/10/2022

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *					
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209		210
	Services *		215		214
Production stockée *	Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production				
			217		218
Production immobilisée *					222
Subventions d'exploitations reçues					224
Autres produits					226
					230
					232

Total des produits d'exploitation hors TVA (I)

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					232
Variation de stocks (marchandises) *					234
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					236
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					238
Autres charges externes *	dont crédit bail :				240
	- mobilier :	191			242
	- immobilier :				244
Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	642		246
Rémunérations du personnel *					250
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252
Dotations aux amortissements *					254
Dotations aux provisions					256
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				260
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259			262
		260			264

Total des charges d'exploitation (II)

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280				270
Produits exceptionnels (IV)					274
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			290
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			300
Impôt sur les bénéfices *	(VII)				306

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Régularisations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					312
Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					316
Provisions non déductibles *					318
Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					322
Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247				324
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330
		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D)	249		351
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999

Deductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					
Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		997
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		342
ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				
ZPANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344		
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septies)	993		
Crédance due au report en arrière du déficit					346
Deduction exceptionnelle (Art 39 deca A)	645	Deduction exceptionnelle (Art 39 deca A)	643		350
Deduction exceptionnelle (Art 39 deca B)	645	Deduction exceptionnelle (Art 39 deca C)	647		
Deduction exceptionnelle (Art 39 deca D)	648	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 deca E)	641		
Deduction exceptionnelle (Art 39 deca F)	990	Deduction exceptionnelle (Art 39 deca G)	649		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfices col. 1 Déficit col. 2

Déficits

Déficit de l'exercice reporté en arrière *					352
Déficits antérieurs reportables *					356

(0) dont imputés sur le résultat

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfices col. 1 Déficit col. 2

					360
					372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : A TAVOLAA

Néant ☐*

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

DGFIP N° 2033-D-SD 2022

Désignation de l'entreprise : **A TAVOLAA**

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Néant ☐ *

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	(0)
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	(0)
Déficits de l'exercice	960	
Total des déficits restant à reporter	970	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		381
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé			
Montant de la TVA collectée			388
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			374
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			378
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			399
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			398
			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

OGFIP N° 2033-E-SD 2022

Désignation de l'entreprise: A TAVOLAA		Exercice ouvert le: 01/04/2021 et clos le: 31/03/2022		Néant ☐ *	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS				Données en nombre de mois	
Effectif moyen du personnel * :				1	2
Dont apprentis				376	
Dont handicapés				657	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				651	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE				861	
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises					
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				108	160 842
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				118	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				119	
				105	
TOTAL 1				106	160 842
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	7
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	511
Variation positive des stocks				111	14 216
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	14 734
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	112 697
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	9 326
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	19 898
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	5
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	141 926
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée					
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				(total 1 + total 2 - total 3)	137 33 650
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	33 650
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	020		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		023	026		
Période de référence		024	/	/	
Date de cessation		024	/	/	
		160	/	/	
			/	/	
			/	/	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

A TAVOLAA
SASU au Capital de 1 000 €

Siège social : 25, Avenue des Capucines
77340 PONTAULT COMBAULT

RCS MELUN 851 678 383



DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2022
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

L'Actionnaire Unique décide d'affecter le déficit net comptable de l'exercice d'un montant de 0.26 € en totalité en déduction du compte "report à nouveau".

L'Actionnaire Unique, pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, indique qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices :

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'Z' followed by a horizontal line.